

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 24 Octobre 2022

Délibération n° 2022.10.61

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15

- qui ont pris part à la délibération : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 12 octobre 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT.

M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Rénovation thermique du groupe scolaire – demande de subvention au titre de la Dotation d’équipement des territoires ruraux (Exercice 2023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de programmer la rénovation thermique des différents bâtiments composant le groupe scolaire (Ecole maternelle, Ecole primaire et restaurant scolaire).

Il convient donc de financer ce projet dans les meilleures conditions. Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de solliciter l’aide de l’État par l’intermédiaire de la Dotation d’équipement des territoires ruraux (exercice 2023).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

- **arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessous :**

Montant des travaux prévus :	759 110.00 € HT
-------------------------------------	------------------------

Financement :

- DETR au taux de 60% sur la base de 475 000€ HT de travaux : 285 000.00 €
- Emprunt 237 000.00 €
- autofinancement 237 110.00 €

- **décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une dotation d’équipement des territoires ruraux – au titre de 2023**
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jacky MENICHON.



Le secrétaire,

Gilles ASSANT.